



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 19 SEPTEMBRE 2011

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :
le 13 septembre 2011

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 26 septembre 2011

QUARTIER DES BRIZEAUX - REALISATION
D'UNE CHAUFFERIE BOIS/GAZ ET D'UN
RESEAU DE CHALEUR - AVENANT N°2 AU
PROTOCOLE D'ENGAGEMENT ENTRE LES
PARTENAIRES

Accusé de réception de la préfecture en date du jeudi
22 septembre 2011

Présidente :

Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - M. Alain PIVETEAU - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Josiane METAYER - Mme Anne LABBE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE

Conseillers :

M. Bernard JOURDAIN - M. Patrick DELAUNAY - M. Michel GENDREAU - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Gérard ZABATTA - M. Alain BAUDIN - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGE - M. Guillaume JUIIN - M. Michel PAILLEY - M. Aurélien MANSART - M. Emmanuel GROLLEAU - Mme Annick DEFAYE - Mme Nicole IZORE - Mme Blanche BAMANA - Mme Julie BIRET - Mme Gaëlle MANGIN - Mme Sylvette RIMBAUD - Mme Dominique BOUTIN-GARCIA - Mme Jacqueline LEFEBVRE - Mme Elsie COLAS - Mme Maryvonne ARDOUIN - Mme Rose-Marie NIETO - Mme Virginie LEONARD

Secrétaire de séance : M. Michel GENDREAU

Excusés ayant donné pouvoir :

- Delphine PAGE donne pouvoir à Patrick DELAUNAY
- Pilar BAUDIN donne pouvoir à Pascal DUFORESTEL
- Annie COUTUREAU donne pouvoir à Geneviève GAILLARD
- Elisabeth BEAUVAIS donne pouvoir à Jacqueline LEFEBVRE

PATRIMOINE ET MOYENS

**QUARTIER DES BRIZEAUX - REALISATION D'UNE CHAUFFERIE
BOIS/GAZ ET D'UN RESEAU DE CHALEUR - AVENANT N°2 AU
PROTOCOLE D'ENGAGEMENT ENTRE LES PARTENAIRES**

Monsieur Bernard JOURDAIN Conseiller municipal spécial délégué expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente,

Plusieurs organismes publics (SA HLM, SEMIE, Habitat Sud Deux-Sèvres, EHPAD la Caravelle, la Ville de Niort et le CCAS) présents sur le quartier des Brizeaux et intéressés à un mode de gestion de l'énergie collectif se sont regroupés afin de mener un projet commun – la réalisation d'une chaufferie bois/gaz et d'un réseau de chaleur.

Lors des Conseils municipaux des 28 septembre 2009, 18 janvier 2010 et 25 octobre 2010, Madame le Maire ou son Adjoint délégué ont été autorisés à signer un protocole d'engagement avec les différents partenaires. Il vise le partage de l'investissement et le raccordement sur le réseau de chaleur.

La Ville de Niort s'est engagée en tant que maître d'ouvrage pour la construction et la réalisation de la chaufferie bois/gaz et du réseau de chaleur sur le quartier des Brizeaux. Elle a mis tous les moyens en œuvre pour livrer cette installation en septembre 2011.

Aujourd'hui, les partenaires ne sont pas prêts à demander la puissance nécessaire à la bonne marche de l'installation compte tenu du retard pris sur de nombreux chantiers (village seniors de la SEMIE – construction de logements par la SEMIE et SA HLM).

En effet, la mise en route de la chaufferie bois nécessite un appel de puissance correspondant à la totalité des installations.

Aussi, toutes les solutions techniques ont été envisagées et nous sommes contraints de retarder d'une année la mise en route de l'installation, soit en septembre 2012.

En conséquence, un avenant n°2 au protocole est nécessaire afin de prendre en compte ces nouvelles dispositions, à savoir :

- obliger les partenaires à se raccorder et à appeler les puissances dès octobre 2012 ;
- approuver les montants des travaux exécutés, ainsi que la répartition suivant les exigences et les besoins exprimés par chacun ;
- approuver le montant des travaux supplémentaires, ainsi que les répartitions suivant le degré de responsabilité de chacun ;
- approuver les dates d'appel de fonds sur l'investissement en deux phases et leurs montants, soit :
 - en fonction des comptes au 31 octobre 2011
 - au décompte général de l'opération en 2012.

Afin de tenir compte des différents éléments énoncés, il y a lieu de compléter le protocole d'engagement entre les partenaires par un avenant n°2.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- autoriser Madame le Maire ou l'Elu délégué à signer l'avenant n°2 au protocole d'engagement avec les différents partenaires.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour Madame le Maire de Niort
Geneviève GAILLARD
Le Conseiller municipal spécial délégué

Signé

Bernard JOURDAIN